

Session du Grand Conseil 28 et 29 juin 2011

10.002 Nouvelle organisation judiciaire : localisation des autorités judiciaires – Rapport du Conseil d'Etat et de la commission législative à l'appui d'un projet de la loi d'organisation judiciaire neuchâteloise et d'un décret portant octroi d'un crédit d'étude de 2,6 millions de francs pour procéder à l'étude détaillée de l'implantation du ministère public et du Tribunal d'instance. La majorité estime que c'est un projet équilibré et bénéfique qui contribue à la cohésion cantonale. D'autres argumentent pour une justice de proximité. S'en suivent quelques escarmouches liées aux interventions des professionnels de la justice. Entrée en matière acceptée par 93 voix contre 8. La loi est acceptée par 85 voix contre 2 ainsi que le décret avec les amendements de la commission législative par 91 contre 1.

08.136 Salaire minimum – Débat en seconde lecture du décret portant révision de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel. La commission législative propose de placer le principe du droit à un salaire minimum dans le chapitre sur les buts et mandats sociaux plutôt que dans les droits fondamentaux. Cette proposition est acceptée par 86 voix contre 22. Au vote final, le décret est accepté par 58 voix contre 50, malgré l'opposition de la majorité des PLR et de l'UDC.

09.184 Motion Marianne Ebel – Droit à l'éducation pour les jeunes sans statut légal
Ces jeunes peuvent entrer dans une école à plein temps mais ne peuvent pas faire un apprentissage, il s'agit de remédier à cette inégalité de traitement. Le Conseil d'Etat entre en matière sur le texte amendé. L'UDC et quelques PLR refusent. Au final la motion est acceptée par 72 voix contre 18.

09.187 Motion UDC – Loi sur l'organisation scolaire : interdiction du port du voile tout au long de la scolarité obligatoire. Après un développement sur un air connu et une réponse circonstanciée et claire du Conseil d'Etat, la motion est refusée par tous les groupes à l'exception de l'UDC.

10.107 Motion du groupe POP-Verts-Sol « Donnons-nous les moyens d'une véritable politique touristique ». Acceptée.

10.114 Motion du groupe socialiste - Financement des formations conduisant à une certification de formation initiale (CFC pour adultes et maturités). La CE rappelle que le 50% des gens qui se trouvent à l'aide sociale n'ont pas de formation initiale. Refus catégorique de l'UDC du type « ils l'ont bien mérité ». Acceptée par la gauche et le PLR.

10.115 Motion du groupe socialiste - Assainissement énergétique des bâtiments
Tant que la loi sur l'énergie n'est pas sous toit, on garde la motion « au chaud ». !

10.027 Motion Baptiste Hurni - Insertion et contrôle dans les transports publics
Pour le CE la mesure risque d'être contre-productive. Les groupes sont divisés en fonction de l'idée que chacun se fait de la réinsertion. La motion est refusée par 45 voix contre 26.

11.144 Recommandation Philippe Häberli, Baptiste Hurni et Patrick Erard - Loi cantonale sur l'accueil des enfants : pour une entrée en vigueur qui tienne compte des projets en cours. Acceptée sans débat avec l'amendement « au plus tard au 1^{er} janvier 2012 »

10.131. Recommandation de la commission préalable « RPT : transports publics » -
Maintien, au minimum, de l'offre actuel des transports publics

Le porte-parole socialiste rappelle que le Grand Conseil a voté une réserve pour garantir l'offre 2012-2013 et insiste pour que le renforcement de l'offre Neuchâtel-Le Locle mis en consultation à l'horaire devienne réalité. L'offre 2012 est admise par le CE.

Recommandation acceptée.

11.047 Recommandation Béatrice Häberli et Yann-Amaël Aubert pour les jeunes libéraux-radicaux neuchâtelois - Pour la suppression des danses publiques les jours de fêtes religieuses

Le CE souhaiterait traiter ce point dans le cadre de la révision de la loi sur la police du commerce et les établissements publics. Les signataires estiment que ces restrictions sont desuettes et n'ont plus aucun sens. D'autres craignent pour les conditions de travail dans les cabarets-dancing et sont partisans de la diversité culturelle.

La recommandation est acceptée par 62 voix contre 20.

11.155. Recommandation du groupe socialiste – Vente des fermes de l'Etat : réflexion complémentaire nécessaire par le Grand Conseil

L'UDC n'a pas d'objection à ce que l'on vende notre patrimoine. Le PLR estime que pour les agriculteurs, c'est le bon moyen pour assurer la rénovation de leur bâtiment. Plutôt que de brader notre patrimoine, la gauche souhaite qu'une réflexion soit menée. Le CE parle de droit de superficie plutôt que de vente. La recommandation est refusée par 52 contre 49.

11.023 Crédit supplémentaire urgent entretien courant des bâtiments

11.024 Crédits supplémentaire urgent entretien des routes et ouvrages

11.021 renforcement et réaménagement de la RC 1320

Ces trois crédits ont été acceptés sans opposition.

Motion populaire du Nomes - Pour un canton de Neuchâtel contribuant à l'adhésion de la Suisse à l'UE.

Soutenue par la majorité PS et une partie de POP-Vert-Sol, la motion ne passe pas la rampe : 40 voix pour contre 44 ; beaucoup d'abstentions et d'absences de part et d'autre.